

TAUX DES RETENUES À LA SOURCE (RAS) 2019

CANADA



Montant personnel de base - impôt : janvier 2019	12 069\$
ASS. EMPLOI : Taux employé du brut :	1.25%
Taux employeur : 1.4 X le montant de l'employé	
Maximum salaire cotisable :	53 100\$
Montant cotisation maximum :	663.75\$

QUÉBEC



Montant personnel de base - impôt :	15 269\$
R.R.Q.: Taux de :	5.55%
Maximum cotisable annuel :	2 991.45
	2 991.45
	<u>5 982.90</u>
Gain annuel maximum :	57 400\$
Exemption	3 500\$
Maximum gains cotisables	53 900\$

RQAP :	Maximum revenus assurables	76 500\$
	Taux employé du brut	0.526%
	Taux employeur du brut	0.736%
	Cotisation maximale employé :	402.39\$
	Cotisation maximale de l'employeur (par employé)	563.04\$

FSS : Si votre masse salariale est inférieure ou égale à 1 million de dollars :

	1er janvier 2019	à partir du	à partir du
Taux Général :	1.70%		
Taux Manufacturier :	1.25%		

Si votre masse salariale est supérieur à 1 million de dollars, veuillez consulter les taux sur le site de Revenu Québec.

CNT :	Maximum de la rémunération assujettie	76 500\$
	taux de cotisation	0.07%

CNESST :	Salaires Maximum cotisable par employé	76 500\$
----------	----------------------------------------	----------
